

Historique du parc de la Boverie (Liège)

Contexte : étude réalisée par l'asbl Homme et Ville en 2005 pour le compte de l'Echevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, Département Environnement, Espaces Publics, Plantations, dans le cadre du programme de restauration et de rénovation des parcs publics.

Etude sur l'histoire de sept parcs liégeois (Avroy, Boverie, Citadelle, Cointe, Square Emile Dupont, Jardin Botanique, Péralta) : synthèses historiques et analyse critique des ressources documentaires disponibles.

Date de création du document : janvier 2006.

Pas de mise à jour.

Nombre de pages : 25.

Auteurs du texte : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE.

Recherches documentaires : Sylvie DELLOUE, Nathalie DE HARLEZ, Pierre FRANKIGNOULLE, Bénédicte MERLAND.

Chacune des synthèses contient les éléments suivants :

- 1) Chronologie des faits principaux (décisions, aménagements, constructions).
- 2) Evolution du contexte urbanistique du quartier (création, grands travaux, projets).
- 3) Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche.
- 4) Eléments patrimoniaux remarquables du parc.
- 5) Usages et pressions sociales.
- 6) Ressources documentaires.

Les n° B et I font référence à deux bases de données réalisées dans le cadre de l'étude (I= Iconographie, B = Bibliographie) consultables au GAR (Faculté d'Architecture de l'Université de Liège), **sur rendez-vous** : frederique.gouder@ulg.ac.be

Ou : (00 32) 4 341 81 20

Pour citer cette étude : « Etude historique sur sept parcs liégeois réalisée par l'asbl Homme et Ville pour l'échevinat de l'Urbanisme de la Ville de Liège, 2006 ».

BOVERIE

Classement : comme site (04/10/1974) : jardin d'Acclimatation et parc de la Boverie

- comme monument (29/07/1997) : certaines parties du Palais des Congrès (...) ; tour cybernétique et les composantes matérielles ayant permis la réalisation du programme aléatoire et le spectacle luminodynamique " Formes et lumières ".

1) Chronologie des faits principaux (décisions, aménagements, constructions)

Avant le Parc. Un nom est attaché au site de la Boverie avant les grandes transformations du milieu du XIX^e siècle : le pré Mativa. Il s'agissait d'une plaine englobant ce qui constitue aujourd'hui le quartier de la Boverie, la Dérivation et le quai Mativa, lieu auquel on accédait par bateau, au départ de la Tour en Bêche (Outremeuse).

En 1717, Pierre le Grand vient admirer le site. Très apprécié des liégeois, ce site était constitué de prés, d'îles, de houblonnières renommées. Gobert le décrit ainsi en termes lyriques : « *Où sont les îles verdoyantes formées jadis par ces cours d'eau ? Que sont devenus ces terres d'une riche fécondité, ces houblonnières renommées ? Ils ont disparu, ces prés fleuris où les enfants aimaient à s'adonner à de joyeux ébats et où affluaient également les adultes avides d'air et de repos. Disparues à leur tour ces guinguettes renommées : la Ferme, du Château de Versailles, le Petit Sans Souci, et l'établissement Descamps* ». (GOBERT, tome III, page 254) ¹.

Jusqu'à la fin de l'Ancien régime, la Boverie, Froimont et Fétine forment une commune distincte qui relève du chapitre de Saint-Lambert. Sous la République, la Boverie continue d'être une commune distincte de Liège. Elle ne sera incorporée à Liège qu'en 1796.

¹ Le plan « JAMAR » de 1843 (I-12) montre cet ensemble (avant les grandes transformations des années 1853 et suivantes) entre la Meuse et les différents bras de l'Ourthe, parsemé d'îles : île Lulay, île Werihet, île Prion.

Le site était le lieu de résidences champêtres et de maisons de plaisance (comme l'établissement Descamps, fréquenté par la bourgeoisie). Pendant quelques années après la révolution de 1830, il est utilisé comme champs de manœuvres.

En **1851**, la loi du 20 décembre ordonne l'exécution des travaux de canalisation et de dérivation de la Meuse (suivant le plan de l'ingénieur Kümmer)

1853 marque une étape essentielle : le quartier se métamorphose avec les travaux de la Dérivation de la Meuse : construction de quais, création de ports le long de l'Ourthe et de la Meuse, suppression de certains biefs, et disparition des îles verdoyantes...Pressentant que ces travaux vont priver les liégeois d'un site agreste où ils viennent se délasser depuis des siècles, le Conseil communal vote à l'unanimité le 2 août 1853 l'acquisition par voie d'expropriation de terrains sur une surface de huit hectares et demi à l'effet de créer une promenade publique (voir B-136). Le caractère de compensation est bien présent dans le rapport fait par l'échevin Robert : *« Il n'est personne ici qui ignore que, par suite de l'exécution des travaux du canal de la dérivation de la Meuse à travers le Boverie, le Pré-Mativa va complètement disparaître, et qu'avant peu, il ne restera de traces que dans le souvenir de vos populations, de cette antique promenade où bien des générations successives sont venues s'ébattre et respirer un air pur »*. La Ville fait réaliser par l'entrepreneur chargé des travaux de la Dérivation les remblais nécessaires au parc, entre le Pont Suspendu (approximativement à l'emplacement de l'actuel pont des Venues) et la pointe de l'île. L'entrepreneur utilise à cette fin les terres qu'il creuse pour le nouveau lit de la Dérivation. Il est convenu cependant que certains endroits pressentis pour y établir des plantations seront remplies par des terres provenant des houblonnières proches expropriées pour les travaux.

En **1856-1857**, le Conseil communal organise un concours pour la présentation d'un plan de parc public ² ; le 18 octobre 1856, le Conseil arrête les conditions du programme du concours. Au 1^{er} février 1857, douze plans accompagnés de mémoires explicatifs sont parvenus au Collège ; l'identité des auteurs est cryptée par une devise et ne sera révélée qu'après appréciation et sélection des offres ³. Ces 12 projets sont exposés au public du 15/2/1857 au 1/3/1857 à l'église Saint-André. Le 4 mars, le Conseil Communal désigne le jury du concours : 9 membres sont choisis dont le directeur du jardin zoologique de Bruxelles (Linden), le receveur communal (Charles Dayeneux), l'architecte liégeois Ledent, deux architectes de jardins (Pétersen à Wavre et Rooseels à Louvain), Van Roy, professeur à l'Académie, ainsi que l'ingénieur Houbotte. Le 12 mai 1857, un rapport de la Commission des travaux publics est présenté au Conseil (B-390) qui reprend l'intégralité du rapport du jury. Ce dernier a écarté neuf des douze projets et développe son argumentation sur les trois autres : celui de E. Keilig (projet n° 3 dont la devise est : « *Au milieu des flots se déploiera un paysage animé* »), de Jean Grinda (projet n° 6, devise : « *Quot capita, tot sensus* ») et de Julien-Etienne Rémond (projet n° 8 : devise : « *Simplicité* »).

Le projet « Keilig » propose une combinaison des styles anglais et français, (« *Le jury a considéré ce mélange comme inadmissible, eu égard surtout à l'exiguïté du terrain* »), la constitution d'un monticule de dix mètres de hauteur à la pointe de l'île, où il propose d'établir un belvédère (le jury considère qu'il « *présenterait l'inconvénient de masquer le paysage dans un endroit où le bon goût prescrit, au contraire, de le découvrir et de l'exposer aux*

² Le rapporteur Macors, le 12 mai 1857 (B-390) : « *Vous ne devez d'ailleurs pas oublier qu'il s'agit du premier concours ouvert par l'administration communale en matière de travaux publics , et qu'il importe de prouver à l'opinion que chez nous les concours sont chose sérieuse* ».

³ Parmi les devises des concurrents : « *Un jardin bien conçu et planté avec art* », « *Ce n'est point dans les jardins symétrisés par l'art* », « *La nature est le livre des jardins* », « *Dieu, art et liberté* », « *La vie est un voyage, tâchons de l'embellir* ». Aucun des plans n'a été retrouvé.

regards des promeneurs »). Ce plan comporte une idée unanimement appréciée par le jury : étendre les plantations jusqu'aux berges et exhausser à certains endroits les massifs par l'élévation de la crête des berges. L'auteur évalue le coût de son projet à 55.000 francs ⁴.

Le projet Grinda propose une modification non incluse dans le programme du concours, mais que le jury fait sienne : l'incorporation au parc sous la forme d'une digue d'une bande de terrain que la Ville veut affecter à un boulevard de liaison entre le pont sur la Meuse (pont concédé, futur pont Albert) et celui créé sur la dérivation (actuel pont des Venues ⁵), car, dans cette partie la plus étroite du site il serait regrettable de soustraire une telle emprise au parc. Il lui est reproché d'exposer ses idées trop brièvement.

Son devis s'élève à 28.000 francs, mais le jury le réévalue à 40.000 francs ⁶.

Le troisième projet propose d'établir deux débarcadères, l'un sur la Meuse, l'autre sur la Dérivation, idée reçue très favorablement par le jury. Les vues proposées par ce candidat « *sont ménagées avec discernement et*

⁴ Le projet Keilig prévoit une largeur de 12 mètres pour le chemin principal (« *Le jury trouve que c'est trop peu* »). Il y prévoit des accotements pour y permettre la circulation simultanée des équipages, cavaliers et piétons. Il ne prévoit ni bancs ni reposoirs. Il propose l'installation de tuyaux dans les parties basses des pelouses pour drainer les eaux. Les entrées du jardin « *se confondent avec la voie publique. Le jury n'approuve pas cette disposition et émet l'avis que le parc doit être clos* ». La question des plantations « *paraît bien entendue et bien traitée, quoique les massifs soient généralement trop maigres* ».

⁵ Ce pont a été appelé « Pont suspendu ». Il se trouvait en réalité 15 mètres plus en amont que le pont des Venues actuel (baptisé ainsi en 1904). La Dérivation ayant séparé les deux hameaux des Venues et de la Boverie, il a été décidé de construire un pont suspendu en 1853. Il ne permettait que le passage d'une voiture à la fois. L'affluence attendue pour l'Exposition de 1905 a incité les pouvoirs publics (Etat, Ville) à l'érection d'un nouveau pont (ingénieur Emile Jacquain). Sur le « Pont Suspendu », voir I-114, I-116 et I-118.

⁶ Le projet Grinda présente en outre les caractéristiques suivantes : l'habitation du jardinier est placée en dehors du parc sur un terrain qui n'appartient pas à la commune. « *Les jardins sont tracés avec beaucoup de grâce, mais ils sont trop multipliés sur la largeur du terrain. Ils sont aussi trop parallèles entre eux et trop rapprochés les uns des autres* » ; le chemin principal « *a trop d'uniformité dans son parcours. Il fait le tour du parc en longeant constamment les berges, et sans qu'il y ait entre les deux berges une seule communication intermédiaire pour les équipages et les cavaliers* ».

les points du paysage sur lesquels portent ces vues paraissent convenablement choisis. D'après la disposition des massifs, on pourra, du lieu de repos, découvrir l'extrémité de l'île en amont, ce qui prouve une bonne entente du paysage ». Le devis est établi à 35.000 francs, mais le jury le réévalue à 50.000 francs. Le jury estime ne pas pouvoir préconiser l'adoption intégrale d'un des trois projets, mais marque cependant sa préférence pour le projet n° 8, (qui, après décryptage des devises se révélera être celui de l'architecte consultant de la Ville, Rémont). Mais il propose de s'orienter vers une synthèse des trois projets : le jury, *«prenant en considération les mérites incontestables que possèdent les plans n°3, 6 et 8, croit devoir conseiller à l'Administration d'en faire l'acquisition, et de confier ensuite, tout en se réservant le droit d'exécution, à qui elle jugera convenable, et de préférence peut-être à l'auteur du projet n° 8, puisque c'est le projet qui a paru au jury renfermer le plus de qualités, le soin de confectionner un nouveau plan, qui emprunterait aux trois plans susmentionnés les dispositions approuvées dans le présent rapport, et deviendrait ainsi définitif »*

C'est cette voie que suit le Conseil : il décide d'acquérir les deux plans Keilig et Grinda (pour 300 francs chacun) afin d'en devenir propriétaire, et ainsi de pouvoir intégrer dans le futur plan les deux idées maîtresses qui y sont contenues : extension vers les berges des plantations, incorporation au parc de la digue entre les deux ponts. Il décide également de décerner le premier prix (1.200 francs) au plan n° 8. Le 25 mai suivant (B-391), le Conseil décide de désigner Rémont pour dresser le plan du futur parc, mais, utilisant les préconisations du jury, modifie sur plusieurs points importants le programme du projet, et propose que son élaboration soit encadrée par trois organes appelés à se prononcer successivement ⁷.

⁷ Le Conseil décide également d'encadrer le travail de Rémont par : un comité mixte composé de membres du jury et de la Commission des travaux, il sera ensuite exposé publiquement, et enfin soumis à l'examen du Conseil communal.

Malgré toutes ces précautions (mais peut-être en raison de l'alourdissement du programme ⁸), le projet que rend Rémont s'avère très coûteux : 120.000 frs, soit plus du double, voire du triple, des évaluations des candidats du concours.

En **1859**, le Conseil communal décide le simple nivellement de terrains pour retrouver la promenade existante par le passé et d'y adjoindre quelques espaces verts pour créer des zones d'ombre.

Le 4 mai **1860** (B-428), il vote une somme de 14.000 francs pour l'établissement de chemins et de plantations. Rémont est chargé de proposer une esquisse (le 25 avril 1862) puis d'un plan descriptif (le 7 juin 1862).

En 1862, alors que l'aménagement va être mis à exécution, une pétition réclame la suppression de cet ouvrage. Les initiateurs de cette pétition (dont J. Lambinon et Ed. Morren ⁹) sont en fait en train de constituer une *Société Royale d'Horticulture et d'Acclimatation* qui, bientôt, sollicite la concession d'une partie des terrains destinés au parc, en vue d'y créer un jardin d'acclimatation. Cette proposition est ressentie comme une aubaine pour la Ville, en proie à des difficultés de budget pour réaliser le projet « Rémont ». Un calendrier des travaux est établi en octobre 1862.

Le projet comprend, dans sa partie avant, des bâtiments à usage récréatifs ainsi qu'une volière tandis que la partie nord du parc est traitée dans le style pittoresque autour d'un étang.

Le 20 mars **1863** (B-335), le Conseil communal concède à ladite *Société*, pour 50 ans, la jouissance d'une surface d'un peu plus de trois hectares, moyennant obligation d'opérer dans un délai d'un an une série de travaux (formation de chemins et de pelouses, creusement d'étangs, construction de rochers, plantations d'arbres, dont le choix des essences doit se faire

⁸ Notamment : la création d'une rue de 24 mètres de largeur entre les ponts (= future rue du Parc) .

⁹ Les autres fondateurs sont :A. Bernimolin, H. Gaëde, Th. Lacordaire, Jules Nagelmackers, J. Pirlot.

en concertation avec le Collège échevinal, construction de ponts, de reposoirs), aussi bien dans le parc que sur le terrain réservé au jardin d'acclimatation. Cette convention impose également l'entretien des ouvrages et prévoit que le droit d'entrée au jardin d'acclimatation ne pourra dépasser un franc par personne. La Ville abandonne au concessionnaire les 23.000 francs qui étaient prévus au budget communal pour l'exécution des travaux du parc. De surcroît, la Ville s'engage à verser annuellement une subvention (2000 francs) pour l'entretien du parc public. Au terme des 50 années, la Ville récupérera les terrains concédés. Pour la partie demeurant publique, Rémont dresse un nouveau plan en juin 1862 qui tient compte de cette nouvelle configuration.

1864 : La limite entre les deux jardins est déplacée en amont du dernier étang et un boulevard de 12 mètres est créé le long des propriétés privées. Rémont dessine le pont suspendu sur la dérivation avec sa rampe d'accès vers les Vennes.

2 juin 1865 : dépôt d'un règlement sur la circulation des cavaliers et des voitures dans le parc.

Le 4 juin **1865** a lieu l'inauguration du Jardin d'Acclimatation. Il se situe dans la partie concave de la Meuse, approximativement entre l'actuelle place d'Italie et le débouché de la rue de Fragnée (sur l'autre rive), et il est limité, à l'Est, par l'actuelle rue du Parc. Malgré ses efforts pour mener à bien l'entreprise, la *Société* va vite éprouver de grosses difficultés financières. La Ville va multiplier les avances de fonds (20.000 francs en février 1885, voir B-242, les conseillers communaux étant sensibles à l'attrait de ce jardin auprès du public : « *Il ne faut pas oublier que c'est le Jardin de plaisance des Liégeois qui ne peuvent se rendre en villégiature* ») et les subsides, notamment un destiné spécifiquement à l'érection de la salle des fêtes dont elle doit devenir propriétaire de plein droit au terme de la concession. La *Société* doit se défaire de ses fauves et autres animaux. En

1887, la Société renonce à toute prétention ou droit quelconque sur la propriété de tous les bâtiments (restaurant, ferme, glacière, serre, galerie, clôtures).

En octobre 1899, le Conseil communal vote un budget de réfection de la toiture du bâtiment du restaurant ¹⁰ (B-278) .

En **1860**, la Société de Saint-Sébastien obtient l'autorisation d'y établir un tir à l'arc à la perche. Malgré le succès populaire de ce tir, ces activités sont remplacées l'année suivante par un tir aux pigeons.

Le parc de la Boverie est également connu pour avoir abrité un bassin de natation dans la Meuse (à l'extrémité Sud-Ouest du parc, à peu près à hauteur de la rue des Rivageois, sur l'autre rive). Le 22 juillet 1859, le Conseil communal vote un crédit pour y construire un abri avec compartiments destinés aux baigneurs. L'organisation de cet établissement est précisée le 5 juin 1868 (B-227) : fixation d'un droit d'entrée (5 centimes), fermage pour un terme de cinq ans. Plus tard, il sera convenu que le bassin est accessible gratuitement quatre fois par semaine. Comme le vélodrome (voir ci-dessous), le bassin de natation sera condamné par les aménagements nécessaires à l'Exposition de 1905 ¹¹.

En **1866**, le quai de 689 mètres longeant la rive gauche de la Dérivation est baptisé quai de la Boverie.

1873 : Construction de l'Union nautique.

¹⁰ Lors du vote de ce crédit spécial de 1899, le rapporteur insiste sur les divers services rendus à la population de Liège par la Société d'Acclimatation : une Ecole d'Horticulture gratuite, des entrées gratuites le lundi et la jouissance gratuite aux élèves des Ecoles communales pendant les fortes chaleurs.

¹¹ Au tournant du siècle, les idées évoluent aussi en matière de bains publics. Le bourgmestre Kleyer, en juin 1902 (B- 395)« *Si l'on admet généralement que les bains de rivière sont une chose excellente et qu'il faut engager la population à en user, d'autre part, on peut objecter que nous n'avons aucun établissement de bains pour l'hiver. La question se pose donc de savoir si, au lieu d'un établissement de bains flottants, en pleine Meuse, il ne serait pas préférable, la dépense dût-elle être un peu plus forte, d'établir des bains au centre de la ville, comme on l'a fait à Bruxelles, dans les communes suburbaines, et à Cologne* ».

En **1891**, l'aspect du jardin se modifie : il s'agrandit d'une portion de terrain, compris entre ses anciennes limites et la digue qui recouvrait l'ancien égout collecteur traversant le parc. Il en est de même en **1908** (+ 6000 mètres carrés).

Le site de la Boverie demeure également attaché à l'existence du **vélodrome**, pendant une douzaine d'années. Créé en 1891 sous la conduite d'Alexis Dreye (membre de la *Liège Cyclist's Union*), le vélodrome contient une piste en cendrée longue de 333 mètres. En 1894, un vélodrome plus vaste et mieux équipé est érigé : piste en coaltar (mélange de charbon et de goudron), tribune couverte, gradins (voir B-267). Ce vélodrome est exproprié en 1904 pour pouvoir bâtir les palais du Canada, de l'Art ancien, et celui de la Ville de Liège de l'Exposition de 1905.

Un des moments forts de la vie de la Boverie est **l'Exposition Internationale et Universelle de Liège**, en 1905. Lancée en 1897 par Victor Demoulin et Florent Pholien, l'idée de cette manifestation rencontre vite les faveurs des « forces vives » liégeoises, puis celle du Gouvernement et obtient le patronage du roi. En 1899, le Comité technique adopte la plaine des Aguesses (Vennes) et ses environs comme site principal de l'exposition. En raison du nombre de participants, il est décidé d'éclater la manifestation en différents points de la ville : 33 hectares aux Vennes, 10 au parc de la Boverie, 4 à Fragnée, 19 à Cointe. Cette manifestation temporaire (6 mois) va toutefois être l'occasion de travaux d'infrastructure définitifs qui vont à nouveau modifier le quartier : travaux de rectification de l'Ourthe (comblement du bras d'Ourthe le « Fourchufossé » : actuel boulevard Emile de Laveleye), érection du Pont de Fragnée, du pont « Hennebique » (pont suscité par la Société de l'Exposition, voir B-285), du Palais des Beaux Arts ¹².

¹² Le Palais des Beaux-Arts a été cédé définitivement à la Ville par le Comité exécutif de l'Exposition, qui, après avoir envisagé de construire des galeries

La manifestation est un grand succès : populaire (7 millions de visiteurs en 6 mois), scientifique (65 congrès organisés), de participation (38 pays représentés, 16.000 exposants), et financier (les frais furent couverts par les recettes).

Au moment de l'Exposition, le parc de la Boverie est doté d'une entrée monumentale s'ouvrant vers la place de l'Acclimatation

Le 26 mars **1906**, le Conseil Communal décide l'incorporation définitive du Jardin d'Acclimatation au parc (B-317), et l'aménagement général du site, depuis la place de l'Acclimatation (actuelle place d'Italie) jusqu'à la pointe de la presqu'île ¹³. Cette incorporation ne sera toutefois effective qu'en 1910, en raison d'un litige réglé par voie judiciaire entre le Ville et la Société d'Acclimatation. Cet aménagement global permet de trouver une solution définitive pour le Palais des Beaux-Arts, érigé à l'initiative de la Société de l'Exposition, qui en donc fait don à la Ville après la manifestation.

En **1914-1918**, le Palais est occupé par les Allemands qui y abritent leur service du ravitaillement. Ils empêchent l'accès public au parc pendant la guerre. En 1919, l'architecte de la Ville (Thuillier) est chargé de le

provisoire pour la section des beaux-arts, décide la construction d'un bâtiment définitif, qui rencontrerait une demande pour une série de manifestations culturelles et scientifiques : « *L'érection de ce monument viendra combler une lacune véritable, notre Ville ne possédant actuellement aucun édifice public qui réponde à ces multiples desiderata* » (lettre du Comité exécutif au Conseil communal, le 14 octobre 1903, voir B-283). Le Comité subordonne toutefois ce don à l'absence de déficit au terme de l'Exposition. Cette proposition donne lieu à un très long débat au Conseil communal, en novembre 1903, où le Collège apparaît divisé, et où certains échevins (Falloise, des Finances, Ruffin) et le Bourgmestre Kleyer votent contre cette proposition, qui est cependant adoptée à une très large majorité (B-283).

¹³ Le Conseil charge le Collège de lui présenter plans et devis pour : le reculemment de 5 mètres de la clôture du jardin le long de la rue du Parc ; le prolongement de cette clôture de long de la partie courbe de la rue du Parc, de manière à relier cette clôture à la berge de la Dérivation en amont du pont des Venues ; l'établissement d'une porte au débouché du pont Mativa et d'une autre porte à l'extrémité de la rue du Parc en vue d'assurer le service du Palais des Beaux-Arts, qui restera enclos dans le parc nouveau (B-317).

remettre en état et, début 1920, s'y tient une exposition sur la Reconstruction des Villes.

En **1922**, se tient une Exposition internationale de l'Art de l'Ingénieur organisée par l'*Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège* à l'occasion de son 75^e anniversaire.

En **1923-1925**, une maladie ravage les ormes en différents points de la ville : 21 sont abattus dans le parc, mais 61 arbres d'essences diverses sont replantés en 1925.

Le 8 mai **1930** est inauguré le Palais de l'Acclimatation (« Le Mosan ») sur le site de l'actuel Palais des Congrès. Ce grand immeuble se composait d'une grande salle de restaurant, d'une salle de consommation ainsi que d'une vaste salle des fêtes. Il sera démoli en 1956-1958.

Les travaux d'aménagement du parc, commencés en 1936, sont interrompus en 1938.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Parc est à nouveau occupé par les Allemands, puis, à la Libération, par l'armée américaine.

Le 8 janvier **1945**, un V-1 tombe entre le Palais et le bâtiment de l'Union Nautique sur les pelouses longeant la Meuse, coupant un arbre de 60 cm de diamètre.

En **1949**, le Conseil communal prend des dispositions pour la restauration du Palais et du parc : établissement d'une roseraie (inaugurée le 17 juin 1950), travaux de maçonnerie, plantation de pelouses, construction de la pergola.

Le 3 mai **1952**, le Musée de l'Art Wallon s'installe définitivement au Palais des Beaux-Arts.

1960 : les trois ponts enjambant les bras d'eau de l'étang proche de la volière sont reconstruits en maçonnerie de moellons.

En **1961**, la pointe sud du parc est reprise dans l' « *Inventaire des Sites* » réalisé par l'Administration de l'urbanisme (voir B-351) en raison de son intérêt esthétique.

En **1961-62**, le parc accueille un spectacle de grande ampleur qui magnifie les caractéristiques naturelles et architecturales du site : le spectacle « *Formes et Lumières* » (B-308 et B-309) avec une illumination du parc et du Palais des Congrès. ¹⁴.

En **1971**, la décision est prise d'installer l'hôtel Holliday Inn : une autre localisation a été envisagée auparavant, à la pointe de l'île, sous la forme d'une tour (I-44 et I-45).

Ayant déjà déploré la localisation du Palais des Congrès, qu'il aurait préféré voir installé aux Hauts-Sarts, le « Vieux -Liège » proteste contre la perte d'une portion de jardin : « *Cet espace sera supprimé et remplacé par un hôtel américain, pour éviter que les congressistes, considérés comme des culs-de-jatte, aient à s'exposer à une goutte de pluie ou à un rayon de soleil, entre leur chambre à coucher et l'auditoire de leur congrès* ». (B-177).

1972 : Le parc est classé comme site par arrêté royal du 10 octobre 1972.

1981 : L'ancien Palais des Expositions accueille le *Musée d'Art Moderne* et ses quelque 2000 oeuvres.

1984 : Les services de la Ville ne pouvant plus en assumer l'entretien, ses motifs sont simplifiés, les pelouses sont encadrées de bordures, les

¹⁴ Spectacle mis en scène par Pierre Arnaud : une fresque abstraite et mouvante de 1500 m² liée à la musique qui l'accompagne, fresque composée par Nicolas Schöffer, avec l'appui de musiques de Bach, Cole Porter, et Georges Gershwin. Le ballet lumineux est assuré par 360 projecteurs. La fresque lumineuse sur la baie vitrée du Palais des Congrès est assurée par 70 projecteurs. Une colonne lumineuse part de la toiture du Palais et éclaire la Meuse et le jardin. Les berges du fleuve sont éclairées par une quarantaine de réflecteurs. L'ensemble des installations compte 635 foyers lumineux. Durant l'été 1962, le spectacle a lieu de juin au 30 septembre, tous les samedis, dimanches et jours fériés en début de soirée.

arcades sont restaurées et la pergola redessinée et reconstruite en chêne.

La restauration du parc se poursuivra avec le curage de l'étang, la réfection des berges (**1991**) et le placement de bornes canalisant la circulation automobile.

2) Evolution du contexte urbanistique du quartier (création, grands travaux, projets)

Place d'Italie (ancienne place de l'Acclimatation) : créée suite à une convention entre la Ville et la Société du Pont de Commerce (concessionnaire du péage sur ledit pont) en 1869. La Société cède aux pouvoirs publics l'emprise nécessaire à la création de la place, celle-ci est aménagée en 1873. Elle est rebaptisée en 1918 : place d'Italie. C'est sur ce site qu'a été construit, en 1937, le premier building de Liège (architecte Damman), en face et dans l'axe du pont (Résidence d'Italie).

Quai Mativa : La ligne de maisons trace à peu près la limite de l'ancienne prairie de Mativa. Le plan d'alignement du quai a été arrêté le 19 mars 1858. Le 6 novembre 1863, le Conseil communal décide la plantation d'une double rangée d'arbres et l'installation d'une série de banquettes. Après la fin des travaux de la dérivation, Auguste Hock fut le plus grand acquéreur de terrains, qu'il lotit, et où il fait construire une dizaine de maisons, dont la sienne (au n° 25). A la suite de l'urbanisation de la plaine des Vennes, le quai gagne en importance en tant que voie de communication vers le centre. En 1923, les arbres longeant le quai du côté de la chaussée sont abattus pour permettre l'élargissement du quai. On replante alors 93 platanes. En avril 1928, est décidée la suppression de la rangée d'arbres proches des habitations et son remplacement par

une rangée le long de la berge. Des plaintes de riverains ont en effet reçu écho, notamment au Conseil communal (voir notamment B-366, page 768), sur le fait qu'une rangée d'arbres a été plantée trop près des habitations.

Rue du Parc : créée depuis 1864, baptisée en mai 1866. A son emplacement, il a été question d'abord d'exécuter un boulevard de 20 mètres de large, solution non retenue par le jury de 1857, qui préconise une digue. Le Conseil se range à cet avis en estimant que la communication entre le pont de Commerce et celui des Venues peut se faire par la future rue Renoz et par le quai de la Boverie.

Les terrains nécessaires à l'emprise de cette rue ont été obtenus en grande partie sur les anciens terrains du quai de la Boverie. Des travaux ont été exécutés en 1923 : élargissement de la voie charretière ainsi que de l'accotement le long du jardin.

3)Eléments patrimoniaux remarquables du quartier proche

Rue du Parc : immeubles n° 49 (architecte G. Charlier), n° 51 (architecte J. Crahay), n° 55 (architecte V. Rogister).

Place d'Italie : immeuble n° 4-5 : architecte Camille Damman, 1937.

4)Eléments patrimoniaux remarquables du parc

Initialement, le parc abritait un jardin d'acclimatation. Quelques constructions et une grande volière rappellent cette affectation particulière.

Par sa situation entre deux bras d'eau, il offre des avantages dont peu de parcs peuvent s'enorgueillir. Le club nautique situé à l'extrémité illustre une des fonctions principales de cet espace public : les activités nautiques.

Le parc de la Boverie est le modèle même du parc urbain, situé à l'entrée de la ville, qui attire les citoyens désireux de se récréer quelques heures dans un cadre végétal de qualité qui permet tout à la fois la promenade intime, la rencontre, les jeux d'enfants et le loisir actif (jogging, vélo, etc). Sous ces différents aspects, le parc satisfait ses visiteurs.

a. Bâtiments à l'intérieur du parc

Sur l'Esplanade de l'Europe : **Palais des Congrès**, construit par le bureau d'architecture et d'urbanisme « L'Equerre » à la place de la salle des Fêtes « Le Mosan ». Ouvert le 27 mai 1958, il a été officiellement inauguré le 27 septembre suivant.

Ancien Palais des Beaux-Arts de la Ville de Liège, transformé en Musée de l'Art wallon (1952) puis en **Musée d'art moderne et contemporain**. L'édifice néoclassique à rotonde centrale sous coupole a été construit par les architectes J.L. Hasse et Charles Soubre pour le compte de la Société de l'Exposition internationale et Universelle de 1905 qui, au lendemain de sa fermeture, en fit don à la Ville de Liège. Sur la façade arrière, témoignages des interventions des sculpteurs O. Berchmans, J. Brouns, L. Dupont, J. lambeaux, J. Rulot.

En bordure de Meuse : **bâtiment du Cercle nautique**, dont la société est née en 1860 : longue construction de style Arts Décoratifs de l'architecte Devignée, 1930. Aujourd'hui ré-affecté au Club communal des seniors de l'Acclimatation.

A la pointe de l'île, installations de la **Société royale l'Union nautique** de Liège, fondée en 1873 : construction éclectique de la fin du XIX^e siècle.

Au pied de la façade sud du bâtiment, fausse-ruine installée en 1905 : reproduction d'un portique d'Agrigente réalisé par Hennebique, constituée de trois colonnes doriques sans base portant une architrave à triglyphes et métopes surmontées d'un demi-fronton triangulaire. L'ensemble est élevé sur un emmarchement de cinq degrés en pierre cimentée.

b. Eléments construits

A proximité de l'Union nautique, **le pont Mativa** (ainsi dénommé le 1^{er} mai 1905) relie le parc au quai Mativa. Cet élégant ouvrage en béton armé a été conçu pour l'Exposition internationale et universelle de 1905 (il reliait l'extrémité du parc de la Boverie au quartier des Vennes) selon le système de « poutre à étriers » mis au point par l'ingénieur français François Hennebique. Réalisé en trois mois par la « Société anonyme des Fondations par compression mécanique du sol », il a été ouvert le 21 avril 1905. Par ses dimensions (tablier de 85 mètres de long sur 10 mètres de large), il était destiné à supporter une charge roulante de 12.000 kg. A la clôture de l'Exposition, la Ville est devenue propriétaire de l'ouvrage. Fort abîmé par les eaux de ruissellement, il a fait l'objet de travaux d'entretien au début des années 1960 (*La Vie liégeoise*, n°5, mai 1972, p. 9). Depuis le nouvel alignement du quai Mativa en 1951, l'établissement en 1967 du passage souterrain pour les piétons et l'élargissement à la voie rapide au début des années 1970 (liaison « quai Mativa - quai des Ardennes »), la fonction du pont a été réduite à celle d'une passerelle piétonne. L'ouvrage s'intègre aujourd'hui dans les nouveaux aménagements paysagers des berges du quai Mativa, réalisés entre 1996 et 1998 sur un projet de l'architecte Pietro Cocina.

A l'extrémité sud de la roseraie, les deux allées latérales aboutissent à une **pergola** en hémicycle, restaurée en bois de chêne en 1984 puis, une nouvelle fois, en 2005, formant un large promenoir (22 mètres de rayon, 75 mètres de long) rythmé des bustes en bronze de sept grands artistes liégeois.

En limite ouest du parc, en contre-haut de l'étang et de son jet d'eau, **grande volière** construite après 1940 pour abriter des oiseaux de toutes espèces et de gîtes d'animaux divers. Elle comprend deux parties : au nord, une construction en maçonnerie de moellons servant d'abri et de nichoirs présente une curieuse toiture en carène couverte d'une suite de frises d'ardoises posées en écaille de poisson seulement interrompues par cinq lucarnes et une haute cheminée. Au sud, la façade accueillant des nichoirs et/ou reposoirs donne dans une haute volière de plan rectangulaire dont la structure en tubes d'acier et treillis métalliques forme un ample cintre. Au sol sont installés divers abris en bois et en maçonnerie dont le plus important est une sorte de portail à toiture débordante.

Trois ponts pittoresques enjambaient les bras d'eau de l'étang. Ces ouvrages à rambardes en branchage ont été remplacés en 1960 par des ponts en maçonnerie de moellons. Des rocailles agrémentaient les berges de l'étang à leurs pieds. Depuis le Nord, les deux premiers ponts sont semblables : deux ouvrages à une arche en plein cintre, à tablier légèrement arqué, dont les garde-corps qui prolongent la maçonnerie intègrent des jardinières. De petites grilles de fer peintes, à motifs géométriques, relient les massifs des jardinières.

Le troisième pont, qui enjambe l'étranglement de l'étang, est d'une structure plus sobre bien que dans les mêmes matériaux. L'ouvrage percé d'une arche en plein cintre présente un tablier en dos-d'âne.

En bordure de la place du Parc, un important tertre planté dont le sommet est aménagé en belvédère cache l'existence d'une **glacière** industrielle. A l'intérieur, une vaste salle voûtée portée par des piliers de briques est précédée par un couloir d'accès. Côté Sud, trente-deux marches en dalles de calcaire rejoignent le sommet du tertre tandis qu'un chemin gravillonné redescend de l'autre côté (au Nord). La végétation sur le tertre est devenue tellement dense qu'elle masque désormais toute vue vers le parc.

En contre-haut des berges orientales des deux étangs, **pavillon ouvert** de plan rectangulaire dont la haute toiture d'ardoises à quatre pentes est supportée par six piliers de bois ; les deux piliers latéraux portent seul le débordement de la toiture hors du plan. Le sol est couvert d'une dalle de béton centrale tandis que la partie latérale et les sentiers qui forment un hémicycle autour du pavillon sont en dalles de pierre irrégulières (cassons). La pente orientale de la toiture est interrompue par une haute cheminée imitant, en miniature, la forme générale du pavillon. Elle est sommée d'un épi.

En bordure de la berge ouest du grand étang, **maisonnette de bois** à volets et toitures à deux longues pentes couvertes d'ardoises posées en écaille de poisson, servant d'abri pour la basse-cour. Le pignon nord est prolongé d'un cabanon.

Dans les surfaces en pente surplombant la grande île, à proximité de la basse-cour, petit **tertre formé de blocs de pierres** plates mal dégrossies.

[Eléments disparus]

Dès l'année 1864, la Société d'Horticulture envisage divers projets d'abris pour animaux et de constructions décoratives destinés au jardin d'acclimatation. Certains de ceux-ci sont évoqués dans la correspondance échangée avec les services du Bourgmestre. Ces courriers, accompagnés

de plans ou d'élévations (la plupart sur calque), concernent : une poulerie en pierre et brique avec façade en bois découpé et toiture de chaume ; une faisanderie en brique à montants en fer et en bois rustique, et couverture de chaume ; une construction abritant une fosse aux ours dont la façade en brique, tournée vers l'étang, est percée de trois arcades équipées de grilles et encadrée de grottes latérales; un pavillon octogonal destiné à servir d'abri aux daims dont les montants en bois rustique (branchage) supportent une toiture à deux niveaux couverte de chaume ; une volière dont la base en maçonnerie de rochers devait servir de « lapinière », dotée d'une cage de bois et d'une couverture en chaume. La construction d'un vaste bâtiment de restaurant, avec dôme de verre central et galerie extérieure couverte, est également projetée la même année. A l'exception de ce dernier, ces divers projets semblent avoir été exécuté. La volière et la fosse aux ours ont subsisté jusque dans les années d'Après-Guerre (si l'on en croit I-405 et I-412)

Des grottes et des ouvrages de rocaille accompagnaient les berges de l'étang et les pieds des ponts rustiques.

c. Eléments artistiques

Jouxtant le Palais des Congrès au sud : **tour cybernétique** (52 mètres de hauteur) du sculpteur de Nicolas Schöffer (1912-1992). Réalisée en 1951, l'œuvre spatiodynamique compte parmi les plus significatives de la production de l'artiste.

Sous la pergola, suite de **sept bustes** en bronze représentant des Liégeois célèbres : Richard Heintz (1871-1929), par Louis Dupont ; Auguste Donnay (1862-1921), par Georges Petit ; Jean Varin (fin du XVI^e siècle-1672), par Louis Dupont, inauguré le 6 février 1928 ; Gilles Demarteau (1722-1776) par Melle Centner, inaugurée le 28 juillet 1923 ; Léon Philippet (1843-1906), une œuvre commune du sculpteur Oscar

Berchmans et de l'architecte Lobet ; Jacques-Barthélemy Renoz (1729-1786) par Adelin Salle, inauguré le 31 mai 1930 et, enfin, Adrien de Witte (1850-1935) dont l'œuvre en bronze reproduit un plâtre d'Oscar Berchmans, inauguré le 26 novembre 1938.

Dans la roseraie, **deux beaux groupes en bronze** respectivement installés sur un socle rectangulaire en pierre calcaire ponctuent l'allée centrale : « Le Faune mordu » par Jef Lambeaux qui porte dans le métal la signature et la date de l'œuvre : « Jef Lambeaux van Antwerpen 1903 » et, au sud, la « Toilette » du sculpteur D'Haveloose.

Le centre de chaque parterre est agrémenté d'un piédestal carré en pierre, à base moulurée et panneau à décor de tête de bélier, aujourd'hui privés de leurs éléments d'amortissement : de grands vases antiques (BONIVER F., notes manuscrites, s.d., p. 70).

A proximité de l'angle sud-ouest du Musée, **monument Armand Rassenfosse** : haut pilier de pierre calcaire portant le buste en bronze du peintre et graveur liégeois réalisé par le sculpteur français Pierre-Félix Fix-Masseau, inauguré le 21 mai 1935. Sur le pilier, figure la dédicace : « Armand Rassenfosse 1862-1934 / Ses Amis de France ».

Dans les gazons en regard de l'entrée du Musée, imposante figure féminine en pied, appuyant son visage sur son bras droit replié, œuvre en pierre de Joseph Rulot portant au dos l'inscription : « La Légende de Joseph Rulot 1853-1919 ».

Dans la partie nord, en bordure de deux allées du parc surplombant le bras d'eau, **deux stèles** en pierre calcaire rappellent le souvenir de deux artistes liégeois : Louis Boumal et Georges Antoine. Elles avaient initialement été placées près du palais des Congrès (BONIVER F., notes manuscrites, s.d., p. 5).

La première est placée dans l'axe du pont le plus septentrional. Elle est surmontée d'un médaillon gravé du buste du poète Louis Boumal : « A Louis Boumal 1890-1918 / Au poète / au soldat » ; l'œuvre du statuaire Georges Petit (initiales G.P.) a été inaugurée le 11 octobre 1925.

La seconde stèle (sise devant l'entrée du bâtiment de la RTBF) est frappée d'une plaque carrée gravée du profil du musicien Georges Antoine, volontaire de guerre décédé en 1918 d'une broncho-pneumonie : « A.G. Antoine / Au compositeur / au soldat / 1892-1918 ».

Sur le tertre de la glacière, discrètement installée dans la végétation en bordure de l'esplanade, **Pierre gravée** en commémoration d'un résistant vietnamien tué.

d. Eléments végétaux

Si le parc de la Boverie n'est pas un parc dendrologique, il recèle toutefois quelques beaux sujets de peupliers, de platanes ou de frênes, ainsi que d'étonnants aulnes glutineux en bordure de l'étang. Plus arborée et moins fréquentée, la partie nord du parc, traversée par le bras d'eau, a conservé certains traits pittoresques de la seconde moitié du XIX^e siècle.

La *liste des arbres et haies remarquables de Wallonie* (1994) recense 42 arbres ou groupes d'arbres tandis que la liste des *Arbres de Belgique. Inventaire dendrologique 1987-1992* établie par la Société belge de Dendrologie (1992) liste 12 sujets. Parmi ceux-ci, le plus impressionnant est un platane (*Platanus x acerifolia*) conservé à l'entrée du parc (coté place du Parc) où il faisait partie d'un alignement au sommet du glacis de gazon bordant la Dérivation.

Aucune essence vraiment rare n'est représentée, mais de nombreux sujets se caractérisent soit par leur grand âge soit par leurs dimensions ou encore par la qualité de leur port. On remarque de très beaux platanes

(*Platanus x acerifolia*), de vieux tilleuls (*Tilia petiolaris*), des hêtres verts de tailles respectables (*Fagus sylvatica*) et de très grands peupliers (*Populus x canadensis* ; *Populus nigra* 'Italica' ; *Populus canescens*). Parmi les essences moins courantes, il faut citer un cyprès chauve (*Taxodium distichum*), des robiniers (*Robinia pseudoacacia* 'Tortuosa' ; *Robinia pseudoacacia* 'Umbraculifera'), un érable de Cappadoce (*Acer cappadocicum*), un ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) et un platane d'Orient (*Platanus orientalis*).

Quatre zones peuvent être identifiées, qui accueillent différents types de végétation :

- Au nord : la partie paysagère composée de masses végétales diversifiées
- Sur les berges : des alignements de grands arbres
 - Au sud : la roseraie
 - Aux abords des bâtiments : des topiaires et de jeunes plantations.

La partie paysagère (au nord)

C'est la partie la plus élaborée d'un point de vue paysager et la plus pittoresque. Le végétal s'inscrit dans une structure vallonnée où serpente un bras d'eau qui alimente un étang.

De très beaux arbres colonisent les berges de l'étang : des saules pleureurs (*Salix babylonica*), des aulnes (*Alnus glutinosa*) - le plus grands sujets atteignait en 2,25m. de tour en 1990 - et de très beaux peupliers d'Italie (*Populus italica*). Quelques conifères (cyprès chauve, ifs) se mêlent harmonieusement aux feuillus. La grande diversité de nuances de verts, des textures et des formes végétales enrichit tous les angles de vue. Des appels colorés (catalpa, saule pleureur, robinier...) ponctue ou participe au cadrage des perspectives. Judicieusement situées, ces taches colorées illuminent des zones qui sans cela paraîtraient sombres sous le couvert des grands arbres. On constate en effet un ombrage important

sur certains chemins, contrastant avec les espaces ouverts baignés de lumière.

Les alignements (sur les berges)

Par leurs dimensions majestueuses, ces arbres de haut jet – en majorité des peupliers blancs – imposent des lignes de force au paysage, marquant clairement ses limites en bordure de la Meuse et de son bras de Dérivation. Depuis le haut des berges, ces lignes plantées filtrent agréablement la lumière, créant un espace d'ombrage diffus propice au confort tandis que le rythme donné par la succession des troncs participe à un effet de perspective accélérée, appréciable depuis les chemins longitudinaux.

La roseraie (au sud)

Au sud du Musée, s'étend la roseraie créée en 1950 sur un grand rectangle de terrain encaissé d'environ 1 mètre (160 x 46 m). Son extension correspond à l'emprise de l'ancien vélodrome disparu. Les roses sont regroupées dans de courtes plates-bandes fleuries (rosiers polyanthas) coupant ou bordant des parterres de gazon, alternant avec des structures métalliques accueillant des variétés grimpantes (rosiers lianes ou grimpants). Le choix des associations de couleurs est discutable. L'esprit de collection qui caractérisait la roseraie à sa création a disparu pour laisser place à une banalisation des variétés. Par rapport au reste du parc, ce jardin requiert un entretien relativement conséquent : élimination des adventices, tailles de saison, élimination des fleurs fanées, apports de terres, etc.

Topiaires et jeunes plantations (aux abords des bâtiments)

Quelques très beaux arbres ont été épargnés à proximité du complexe hôtelier (Holiday Inn). Les sujets en place semblent s'y développer harmonieusement. Un platane a même été entièrement intégré au

passage couvert devant l'entrée du Palais des Congrès. Par contre quelques nouvelles plantations (Prunus) souffrent de malades lors de la tonte ou de séquelles d'impacts de véhicules. Ces dernières n'ont que peu d'avenir.

Aux abords du Musée, les aménagements sont soignés. Les grands ifs taillés en cône participent au rythme architectural de la façade du Musée. La justification des cônes de plus petite taille implantés sur les gazons est quant à elle discutable. En effet, depuis le bas des parterres, les deux séries de topiaires entrent en concurrence visuelle. Sur le niveau de soubassement des quatre pavillons latéraux en demi-hors-œuvre, les grandes vasques - anciens bassins aujourd'hui généreusement fleuris - cachent les beaux bas-reliefs sculptés sur les niches concaves.

e. éléments aquatiques

La partie nord du parc (ancien jardin d'Acclimatation) est traversée par un long bras d'eau rythmé de plusieurs étranglements enjambés par des ponts. Ce bras sinue légèrement avant de former un premier élargissement au cœur du parc où il accueille un haut jet d'eau. Au-delà du troisième pont en dos-d'âne, la surface d'eau forme un long étang encaissé doté d'une île plantée et dotée d'un petit édicule conique en bois (canardière). L'ensemble du parcours d'eau (bras d'eau et étangs) est contenu dans des berges en maçonnerie de moellons. Depuis cette restauration des années 1960 qui a fait disparaître tous les éléments en rocailles qui agrémentaient les étangs et les pieds des ponts, les différents espaces traversés ont perdu leur caractère pittoresque initial (projet de Rémont, 1862). Les berges densément arborées d'essences diverses forment toutefois encore un paysage composé et varié.

[Eléments disparus]

Les plans de l'Exposition de 1905 et plusieurs vues de cette époque renseignent, à proximité de l'entrée principale du jardin d'acclimatation,

un bassin circulaire à margelle de pierre, agrémenté d'une généreuse gerbe d'eau centrale. Ce bassin, aujourd'hui disparu, annonçait le parcours d'eau sur lequel il était axé.

f. Revêtements de sol

Une grande partie du parc est accessible à la circulation automobile et, de ce fait, les chemins principaux sont devenus des voies asphaltées. La présence de nombreuses voitures, entre l'entrée de la place du Parc et le Musée - en ce compris autour du bâtiment - dénature sensiblement la partie nord du site. Par ailleurs, des places de parking sont aménagées pour les visiteurs du centre nautique qui sont donc obligés de traverser tout le parc pour s'y rendre.

Les chemins réservés à la promenade sont revêtus de gravier fin, mais les bordures en béton sont massives ; leur impact visuel est gênant tout particulièrement dans les espaces paysagers. Le revêtement de surface, parfois en très mauvais état, révèle ponctuellement les matériaux sous-jacents, notamment des lits de briques sur chant. Outre l'impact négatif des bordures en béton le long des chemins, certains de ceux-ci présentent aujourd'hui curieusement un tracé rectiligne, peu en harmonie avec le site.

A proximité de la plaine de jeux, de larges surfaces de sol sont couvertes de pavés autobloquant en béton ; ce matériau est également utilisé pour la promenade sur le quai de Meuse. Le sol de la plaine de jeux est pour partie revêtu de graviers (ou de scories de terril) tandis que sous les structures de jeux les plus hautes, une couverture de sable grossier est destinée à amortir les chocs.

g. Mobilier urbain et éclairage

On constate une grande disparité dans les modèles de bancs et de luminaires. Des bancs de type traditionnel, à piétements en béton, dossier et assise en bois ou en PVC, jalonnent les chemins du parc. Sur l'esplanade jouxtant la plaine de jeux, de longs murets en moellons recouverts d'une dalle en pierre bleue (récents), font usage de banquettes.

Le long des voies carrossables, on rencontre cinq types de luminaires. L'un de ceux-ci pourrait être le modèle originellement placé. Un exemplaire se trouve près du Centre nautique et du pont Mativa. Les balustrades qui longent la Dérivation pourraient également être un des derniers vestiges des clôtures du parc à la fin du XIX^e siècle.

[Eléments disparus]

En 1891, la Ville envisage de renouveler les clôtures du jardin d'Acclimatation par un grillage de fer. Le plan dressé par l'architecte J. Lousberg le 26 janvier 1892 établit une première section de 390m. de long reliant le local du sport nautique jusqu'au mur en béton de l'étable ; une seconde partie remplace les barrières de bois existantes rue du Parc. Les panneaux grillagés, dont les barreaux sont terminés en fleur de lys, sont fixés à des colonnes de fonte circulaires terminées par un amortissement en pomme de pin.

Lors de l'Exposition de 1905, de longs bancs de bois en exèdre étaient installés sous les arbres (voir I-353) du jardin d'Acclimatation, en léger contre-haut de l'étang.

h. Infrastructures diverses (de sport, de loisirs)

Les infrastructures sont multiples et diversifiées : emplacements de parcage, volière, plaine de jeux, centre nautique.

Les parkings sont utiles et fonctionnels. Ils permettent aux membres du club nautique d'accéder aux berges et aux rampes de mise à l'eau. Ils ne font cependant l'objet d'aucun traitement paysager. La plaine de jeux, installée en regard du Musée, est isolée par des grilles métalliques. Les modules de jeux qui la composent sont traditionnels et très colorés. Quelques bancs permettent aux adultes de surveiller les enfants. Certains éléments sont adaptés à des enfants en bas âge (3 à 5 ans). Un module plus important et plus complexe est destiné à des enfants légèrement plus âgés (6 à 10 ans). Cet espace de jeux voisine avec une aire pavée ponctuée de plusieurs longs murets, incurvés ou droits, à appareil régulier de moellons couvert d'une dalle de calcaire, servant de bancs de repos. Depuis cet espace, un escalier d'une volée droite, rejoint directement le quai en bord de Meuse. Le parc comprend encore un centre nautique (école d'aviron) installé à la pointe sud du parc.

[Eléments disparus]

Une piste pour vélocipèdes, créée dans les années 1890, occupait l'espace actuel de la roseraie.

i. Perceptions internes et externes (vues et perspectives)

De tous les points du parc, le promeneur a une perception de l'élément aquatique. La Meuse et sa Dérivation sont visibles depuis la plus grande partie des cheminements. Depuis le jardin paysager, on ne perçoit pas le fleuve, mais le bras d'alimentation de l'étang, établi dans un étroit vallon, attire tous les regards. La proximité du fleuve et de sa Dérivation induit une perception de l'espace très particulière. Alors qu'au Nord, le vallonnement du parc est encaissé, vers le Sud, c'est l'horizontalité associée à l'ampleur de la surface d'eau qui domine.

Du côté de la rue du Parc, les vues sur l'environnement urbain voisin se limitent à la partie proche du complexe hôtelier où quelques belles

façades, coincées entre des immeubles à appartements, ont résisté aux promoteurs.

Plus au sud, le bâti du quai Mativa forme un arrière-plan lointain au-delà de la Dérivation. Depuis le sommet du tertre de la glacière, des vues permettaient jadis d'apprécier les sinuosités de l'étang et de son bras d'eau. La densité et la hauteur de la végétation entourant l'esplanade-belvédère condamne aujourd'hui toute perspective en direction du cœur du parc et de ses surfaces d'eau.

Depuis l'extérieur, du fait de sa situation particulière entre les deux bras du fleuve, le parc ne se laisse vraiment voir de près que depuis les abords de l'hôtel où seuls quelques beaux arbres présentent encore un intérêt, les nouvelles plantations ne présentant pas de qualité particulière.

2) Usages et pressions sociales

Les fonctions et les affectations du parc ont fortement évolué depuis sa création. La distinction initiale entre jardin d'acclimatation et parc de loisirs a disparu dès 1906 lors de l'intégration du jardin de la Société d'Horticulture dans le parc public.

Le Musée d'art contemporain occupe le bâtiment central. De grandes expositions y sont montées tout au long de l'année et engendrent un trafic particulier. Les camions qui livrent les œuvres doivent approcher du bâtiment. D'autre part, les infrastructures culturelles et touristiques nécessitent elles aussi des livraisons.

Les accès ont été élargis pour permettre aux véhicules de manœuvrer, notamment aux camions du service d'incendie. Les visiteurs du Musée amènent un trafic de voitures que les voiries du site doivent pouvoir résorber.

Outre ces circulations automobiles, les promeneurs, les joggeurs et les cyclistes sont nombreux à fréquenter les allées du parc. Les week-ends et

jours de congés ensoleillés voient affluer sur les berges un nombre important de badauds et de flâneurs qui profitent du calme et de la bonne exposition des pentes gazonnées pour s'adonner au bronzage, au *farniente*, à la lecture ou pour venir pic-niquer. Les cyclistes apprécient la promenade au bord de l'eau, à l'ombre des platanes. Le spectacle des bateaux attire toujours les curieux, en particulier lorsqu'ils peuvent assister à des entraînements ou à des compétitions d'avirons depuis le quai de Meuse. Les centres d'intérêts sont multiples, drainant une population extrêmement diversifiée.

Il semblerait qu'une échoppe ou une cafétéria fasse défaut. Elle fait l'objet d'une demande des visiteurs qui fréquentent le site. Notons cependant que ce type d'infrastructure occasionne souvent des déprédations des lieux par l'abandon de déchets et cannettes en tout genre.

a) « Evènements » récurrents ou non :

Dans les années 1925, se tenaient des concerts symphoniques en été (de mai à juillet, tous les mardis).

« *Formes et lumières* » : spectacle son et lumière organisé pendant deux étés : 1961 et 1962.

« *Retrouvailles* », rencontre de rentrée du monde associatif liégeois : premier week-end de septembre.

6) **Ressources documentaires**

a) Iconographiques (base I) voir : I-2, I-7, I-9, I-20, I-22, I-24, I-28, I-29, I-41, I-42, I-43, I-44, I-45, I-46, I-48, I-49, I-56, I-57, I-58, I-59, I-60, I-67, I-83, I-84, I-85, I-99, I-102, I-104, I-105, I-106, I-108, I-108, I-110, I-111, I-112, I-113, I-114, I-115, I-116, I-117, I-118, I-119, I-120, I-121, I-122, I-124,

I-125, I-126, I-127, I-168, I-178, I-184, I-185, I-192, I-194, I-195, I-196, I-197, I-198, I-199, I-200, I-202, I-203, I-204, I-207, I-209, I-213, I-214, I-219, I-269, I-270, I-274, I-275, I-276, I-277, I-278, I-279, I-280, I-281, I-284, I-285, I-286, I-291, I-292, I-293, I-294, I-295, I-296, I-307, I-308, I-331, O-343, I-344, I-345, I-346, I-347, I-348, I-350, I-351, I-352, I-353, I-354, I-355, I-356, I-357, I-364, I-365, I-366, I-367, I-392, I-393, I-394, I-395, I-396, I-397, I-398, I-399, I-400, I-403-I-404, I-405, I-406, I-407, I-408, I-409, I-410, I-411, I-412, I-413, I-414, I-415, I-475, I-478, I-486, I-490, I-491, I-492, I-493, I-494, I-495, I-496, I-498, I-499, I-500, I-503, I-510, I-512, I-513, I-514, I-516, I-518, I-522, I-523, I-524, I-525 (9/10/05)

b) Bibliographiques (base B) voir B26, B-85, B-93, B-94, B-97, B-101, B-102, B-107, B-108, B-111, B-115, B-118, B-124, B-129, B-136, B-137, B-141, B-161, B-168, B-177, B-185, B-202, B-203, B-204, B-205, B-206, B-207, B-208, B-216, B-217, B-218, B-219, B-220, B-227, B-242, B-249, B-250, B-251, B-253, B-261, B-263, B-264, B-264, B-264, B-267, B-272, B-278, B-280, B-283, B-285, B-287, B-293, B-295, B-305, B-306, B-307, B-308, B-309, B-317, B-320, B-329, B-330, B-335, B-379, B-382, B-383, B-384, B-389, B-390, B-391, B-395, B-396, B-397, B-401, B-403, B-416, B-417, B-419, B-425, B-426, B-428, B-451, B-452. (7/10/05).

c) Contacts utiles (associations, collectionneurs)